

Le présent rapport, qui donne une vue globale des activités menées au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur au cours de l'année 2011, se décline en 4 (quatre) points :

I/ Le contexte

II / Le bilan de l'exercice 2011

III / Les difficultés rencontrées au cours de cet exercice 2011

IV/ Les perspectives 2012.

I / LE CONTEXTE

Le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des membres du gouvernement confie au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de cultes, d'immigration et d'émigration, de sécurité intérieure et de protection civile.

L'exercice 2011 s'est effectué dans un contexte de crise post-électorale inédite dans notre pays. Si ce grave moment de rupture a affecté tous les secteurs, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur l'a ressenti plus rudement.

En effet, ce ministère, du fait de son rôle de représentation de l'Etat central au niveau local, et surtout parce que cheville ouvrière de la sécurité intérieure, a subi de plein fouet cette crise dont les conséquences sont encore largement perceptibles dans le fonctionnement des services tant les dégâts humains, matériels sont nombreux (infrastructures détruites, services de l'Administration et de la Police Nationale saccagés et inopérants, inexistence de matériels de travail, personnel traumatisé,...). Le second semestre de l'année 2011 apparaît comme la période redécollage du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur où des défis majeurs visant à garantir la sécurité des biens et des personnes, à restaurer l'autorité de l'Etat et à maintenir la cohésion sociale sont à relever.

Le présent document s'attachera à faire dans une première partie, un rapport des actions majeures conduites en 2011 par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur. Ensuite, les principales difficultés rencontrées dans l'exercice des missions seront relatés avant d'établir les perspectives majeures pour l'année 2012.

II/ LE BILAN DE L'EXERCICE 2011

Dans la perspective de la reprise optimale des activités au sein du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, les actions majeures conduites au cours du second semestre 2011 ont pour référent essentiel :

- le maintien de l'ordre, de la sécurité publique et de la sûreté de l'Etat ;
- l'Administration du Territoire ;
- la protection des libertés publiques ;
- la promotion de la décentralisation.

La présentation du bilan de ces actions s'effectuera autour de trois (03) des quatorze (14) axes stratégiques définis par le Président de la République dans le cadre du Programme de Travail gouvernemental. Il s'agit de :

Axe stratégique 1 : assurer la sécurité au plan national y compris celle des biens et des personnes ;

Axe stratégique 2 : assurer la réconciliation nationale et la cohésion sociale ;

Axe stratégique 3 : Promouvoir la bonne gouvernance

La gestion de ressources financières mis à la disposition du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur fera également d'objet d'un paragraphe particulier.

II.1 - ASSURER LA SECURITE AU PLAN NATIONAL Y COMPRIS CELLE DES BIENS ET DES PERSONNES

Le premier axe stratégique concerne la sécurité des biens et des personnes. En effet, outre plusieurs impacts désastreux, la crise postélectorale a favorisé la circulation des armes et l'évasion des prisonniers. La mission majeure était de redonner à la Police Nationale, toute sa fonctionnalité en renforçant ses services par la réhabilitation et l'équipement des Commissariats et des Districts de Police. Ainsi, en vue de la reprise des activités économiques, et de réduire le sentiment d'insécurité, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur a conduit des actions visant au renforcement des services de Police. Les principales activités concernent la réhabilitation, l'équipement des services de Police et la dotation des personnels en moyens de travail.

Ainsi, sur les 63 services de police pillés et saccagés: 30 sont entièrement réhabilités et 20 sont en cours de réhabilitation pour un montant global de 3 milliards Fcfa. Les travaux de reconstruction d'un district et des 22 commissariats détruits ont été évalués et des plans-type ont été élaborés.

Quant à l'équipement des service de police, la dotation des structures réhabilités en matériels de bureau et informatiques, la fourniture de moyens de mobilité avec la remise de cent (100) motos d'escorte, seize (16) mobylettes et cinquante (50) véhicules aux unités de Police ont été les principales activités conduites.

S'agissant du personnel de police, les Sous-Officiers de Police chargés de la Sécurité Publique à Abidjan ont été déployés à tous les grands carrefours d'Abidjan en vue d'assurer la fluidité routière. Tous les responsables de la Police nationale ont été nommés et affectés sur l'ensemble du territoire. Tous les Sous-Officiers ont été dotés de tenue d'habillement de couleur Kaki soit 18 200 tenues d'habillement.

La dotation en armement et matériel de maintien d'ordre se heurte à l'embargo onusien sur les armes.

Des activités complémentaires aux précédentes ont été conduites : il s'agit de :

- l'organisation d'une mission avec l'ONUCI à Daloa, Duékoué et Toulepleu pour évaluer la situation sécuritaire et humanitaire à l'Ouest ;
- l'audit en cours des services de Police par l'ONUCI et la France ;
- la rétrocession des commissariats occupés par les Forces Républicaines ;
- les visites de travail en France et au Ghana ;
- la mise en place par les Autorités Préfectorales de Comités Départementaux de Sécurité.
- la réalisation de deux (02) audits des services de police par l'ONUCI et la France.

Au titre de la captation des appuis des Partenaires Techniques et Financiers :

- la France a réalisé une importante opération de cession de matériels roulants réformés et d'ordinateurs au profit de la Police Nationale ;

- l'ONUCI qui mobilise la somme d'environ cinq milliards de francs CFA pour des travaux de réhabilitation sommaire de commissariats et districts de police ainsi que des bureaux d'Autorités Préfectorales et la fourniture d'équipements.

En matière de criminalité

35 615 infractions enregistrées en 2011 (les trois derniers trimestres) contre 116 874 en 2010 soit une baisse de 70,72 % réparties de la façon suivante :

- le District d'Abidjan avec un taux de 74,20 % des infractions ;
- Yamoussoukro 7,06 % ;
- San-Pedro 4,32 %.

Les pertes financières constatées par les services de sécurité au cours de cette période se chiffrent à 60 985 931 835 FCFA contre 43 515 269 315 FCFA en 2010 soit une croissance de plus de 39 %.

II.2 - ASSURER LA RECONCILIATION NATIONALE ET LA COHESION SOCIALE

Le deuxième axe stratégique de l'action gouvernementale, est lié à la réconciliation et à la cohésion sociale. Il s'agit du dialogue social qui doit se développer et s'amplifier davantage dans toutes les circonscriptions administratives. Il est indispensable, face au délabrement de la concorde sociale, que des espaces et mécanismes de rapprochement de nos populations, entre elles, soient créés et rendus opérationnels. A ce sujet, deux actions majeures sont à signaler :

- la mise en place, par l'entremise des autorités préfectorales, des comités locaux de sensibilisation, de réconciliation et de veille pour détecter des situations conflictuelles et les désamorcer, par l'écoute et le dialogue. L'action de ses comités, déjà perceptible sur le terrain, monte en puissance surtout dans les zones de l'ouest profondément affectées par le conflit. Au total, ont été créés, 95 comités préfectoraux et 345 comités sous-préfectoraux dont les procès-verbaux de réunion sont hebdomadairement exploités.
- l'organisation en collaboration avec l'ONUCI d'un séminaire sur la gestion des conflits et la cohésion sociale à Grand-Bassam à l'intention des autorités préfectorales de la Région des Lagunes.

II.3 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

Enfin, le troisième axe stratégique, concerne la promotion de la bonne gouvernance, instrument de développement et de compétitivité de toute nation. A cet effet, les actions suivantes ont été réalisées par le Ministère de l'Intérieur :

a) au titre des travaux généraux

- l'organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur à travers le décret n°2011-388 du 16 novembre 2011 ;
- la participation à la révision et à la rédaction du rapport de mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- la participation aux travaux d'élaboration du Plan national de Développement (PND) ;

b) au titre de l'Administration du territoire et de la Promotion de la Décentralisation

- la poursuite des activités inscrites au Programme de Modernisation de l'Etat Civil, financé conjointement par l'Etat de Côte d'Ivoire et les principaux partenaires au développement que sont l'Union Européenne et la Banque Mondiale, notamment en ce qui se rapporte à la finalisation du Schéma Directeur Informatique et à l'élaboration de nouveaux mécanismes de déclarations des faits d'état civil. L'objectif principal du programme de Modernisation de l'Etat Civil étant de doter le pays d'un état civil exhaustif, fonctionnel, fiable et sécurisé;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la composante « Préfecture » du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) destinée à la réhabilitation sommaire et à l'équipement de certains bureaux et résidences des Autorités Préfectorales dans les régions du Haut-Sassandra, du Moyen-Comoé, du Sud-Bandama et du Zanzan ;
- la réorganisation territoriale avec la signature de l'Ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat et du décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et Régions. Ainsi, la nouvelle structuration administrative se présente comme suit :
 - o cinq (05) types de circonscriptions administratives composés de quatorze (14) Districts dont deux (02) Autonomes, trente (30) régions, quatre-vingt quinze (95) Départements, quatre cent quatre-vingt dix-sept (497) Sous-Préfectures et huit mille cinq cent soixante et une (8571) villages ;
 - o deux (02) niveaux de décentralisation que sont les Régions et les Communes ;
- le traitement en cours des dossiers de demande de création circonscriptions administratives : quatre (04) Départements, quatre (04) Sous-Préfectures, quatre (04) Villages ;
- le traitement en cours de quatorze (14) dossiers de conflits de rattachement de localités ;
- l'élaboration des termes de référence (TDR) relatifs au statut du village et d'une communication en Conseil des Ministres ;
- le montage d'un Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGES-COD), de concert avec la Direction des Opérations des Collectivités de la Direction Générale des Budgets et des Finances ;
- le suivi des travaux du comité de pilotage des contrats de ville et celui des activités d'élaboration des programmes des contrats de ville ;
- la réouverture de la salle de lecture de la Direction des Archives Nationales ;
- l'assistance technique du ministère de l'Education Nationale à travers l'audit de l'archivage des carrières ;
- l'assistance du ministère de l'Enseignement Technique à travers l'appui au projet de construction et de mise en place d'un service de documentation et d'archives ;
- la réception de documents publics. A cet effet, il a été réceptionné de la part du Secrétariat Général du Gouvernement cinq cents (500) boîtes d'archives contenant toutes les communications faites en Conseil des Ministres sur la période 1975-2006 et correspondant à vingt mille (20 000) communications ;
- l'encadrement des stagiaires provenant de l'INSAAC, INSCA et de l'ENA.

c) au titre de la Protection Civile

Les conséquences dommageables des pluies diluviennes des mois d'avril, mai et juin 2011 ont amené le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur à:

- à conduire à partir de mai 2011 des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des populations vivant dans les zones à risques ;
- à réaliser la cartographie des zones à risques dans le district d'Abidjan de sorte à permettre une meilleure gestion des crises.
- à activer le Plan Bleu (assistance aux victimes des inondations) avec l'octroi d'une aide au relogement et en nourriture pour une soixantaine de familles dans les communes d'Attécoubé et d'Abobo.

Le renforcement des capacités en matière de Protection Civile a consisté à la poursuite des travaux du Centre de Secours d'Urgence de N'Zianouan et à la signature d'une convention sous forme de don de deux milliards FCFA avec le Japon pour l'équipement des Services de la Protection Civile.

d) au titre de la Protection des libertés publiques

- l'organisation Hadj 2011 avec le recrutement par appel d'offres international d'une compagnie aérienne pour le transport des pèlerins ;
- l'enregistrement des sollicitations relatives aux pèlerinages chrétiens.

e) au titre de l'identification

- la délivrance de 186 409 documents d'identification et de 12 331 titres provisoires de séjour ;
- la distribution de 611 000 imprimés destinés à l'établissement de pièces administratives ;
- la mise en œuvre du processus de délivrance du permis de libre circulation conformément à la loi N° 2004-303 du 3 mai 2004 instituant le Permis de Libre Circulation pour les ressortissants de la CEDEAO non détenteurs de passeports ;
- l'entreposage et la distribution de 669 463 Cartes Nationales d'Identité sur l'étendue du territoire national pour être distribuées. Malheureusement, à ce jour nous n'avons pas le retour du taux de distribution effectif ;
- le montage d'un projet de création d'un centre d'écoute, d'information et d'accompagnement des migrants ;
- l'élaboration d'un recueil de texte de lois sur la migration ;
- l'élaboration d'un avant-projet de décret portant institution de la carte provisoire de résident ;
- la modification de la couleur des imprimés d'attestations d'identité qui est passée du fond orange au fond bleu sécurisé ;
- la codification des centres de délivrance des d'attestations d'identité.

f) au titre de la Sécurité

- la lutte contre la corruption et le racket dont le Plan de lutte contre les tracasseries routières a fait l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres.
- l'unité de lutte contre le racket a été créée et opérationnelle depuis septembre 2011 ;
- un centre d'appel et d'écoute au numéro 100, chargé de recueillir les plaintes et alertes contre le racket et les exactions de tout genre, est désormais fonctionnel. Les statistiques des appels fondés sur deux mois, montrent une prédominance des rackets

et exactions provenant des FRCI (47%), surtout à l'intérieur du pays où la possibilité d'intervention est plus difficile;

II.4 GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES

(Non parvenu)

III/ DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE L'EXERCICE 2011

L'exécution de l'exercice 2011 a rencontré un certain nombre d'obstacles qui peuvent être classés en 5 (cinq) catégories :

A- Le contexte de crise

Les activités de l'année 2011 ont souffert de la crise post-électorale. Elle en a affecté la qualité et surtout la fréquence, l'assiduité et la présence des agents à leur poste du fait de l'insécurité ambiante et de la destruction des moyens de travail.

B- Les textes.

L'absence ou l'insuffisance de textes règlementaires dont :

- le texte relatif au statut de la chefferie traditionnelle ;
- les décrets affectant les autorités préfectorales (attendus)
- la suite des demandes de création de circonscriptions (attendue).
- le manque ou le l'insuffisance de ressources ;
- les conflits de compétence entre les collectivités et l'Etat au sujet des activités telles que la délivrance des titres de transport, la délivrance des lettres d'attribution des lots et la salubrité.

C- Les difficultés financières et matérielles

Un manque ou une insuffisance de ressources tant matérielles que financières dont une évaluation des besoins globaux du Ministère s'avère nécessaire. Des budgets alloués sont insuffisants et des équipements vétustes ou insuffisants. A cet égard, nous ferons remarquer les situations suivantes :

Au titre de la sécurité.

- l'absence de couverture budgétaire pour la réhabilitation des services de police ;
- le non paiement des baux de la police nationale ;
- l'insuffisance des dotations en carburant ;
- l'insuffisance de moyens de locomotion ;
- l'insuffisance d'armes individuelles et collectives.

Au titre de la gouvernance.

- le manque de moyen de mobilité du corps préfectoral ;
- la faiblesse de ressources budgétaires allouées aux autorités préfectorales et aux collectivités.

D-Les difficultés de communication et de transmission.

Le manque de ressources a eu pour effet immédiat les problèmes de communication et de transmission du fait de l'obsolescence des radios et autres appareils de communication.

E-Le manque de coordination des activités

Cette défaillance dans la communication a engendré aussi les difficultés de coordination d'actions sur le terrain des opérations surtout dans le secteur de la sécurité accentuée par l'insuffisance des personnels dans tous les secteurs du ministère avec surtout le manque de personnels qualifiés pour certaines tâches.

IV/ LES PERSPECTIVES 2012

Ce programme, le premier de la période post-crise, s'articule autour des actions qui tendent essentiellement à retrouver, au moins le niveau de fonctionnement d'avant 2011 des services. Il est donc fait une large part, d'abord aux activités de réhabilitation des infrastructures voire quelques fois la reconstruction, leur équipement. Viendront ensuite la formation et le renforcement des capacités des agents et la sensibilisation des populations en vue du retour définitif de la paix. Enfin, seront exposés les besoins en renforcement ou réaménagement des dispositifs législatifs et réglementaires.

Ainsi donc, les différentes perspectives pour l'année 2012 se déroulent comme suit :

A- AU TITRE DE LA GOUVERNANCE.

Le ministère envisage :

1- En rapport avec l'administration du territoire national

- Pour le retour et la consolidation de la cohésion sociale :

- l'organisation de la gestion des conflits ;
- la poursuite de la mise en place des comités de réconciliation au niveau local ;
- l'initiation d'un projet de création d'une chambre africaine des autorités coutumières.

- Pour la gestion des circonscriptions administratives :

- La réforme la chefferie traditionnelle avec l'organisation d'un séminaire sur la chefferie ;
- La réforme des conseils de sous-préfectures ;
- L'élaboration d'un projet de décret d'application de l'ordonnance d'orientation générale de l'administration du territoire ;
- Les Tournées d'inspection dans les 14 districts en vue de faire des recommandations, de faire des rappels à l'ordre, de recueillir des difficultés et éventuellement procéder à des renforcements de capacités ;
- La constitution d'une base de données des associations ;
- L'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier des circonscriptions administratives ;
- La poursuite du projet de création du fonds de prévoyance du corps préfectoral ;
- Le projet d'organisation du cérémonial funéraire des membres du corps préfectoral ;
- La Conception d'une base des données et de gestion du personnel ;

- La conception d'une base des données sur les circonscriptions (bâtiments, mobilier et équipement) ;
- La création d'une base des données et de gestion de la population préfectorale ;
- La mise en place d'une base d'information et un système de gestion des véhicules des autorités préfectorales ;
- La réforme de la tenue ;
- La mise en place de la commission d'agrément des couturiers.
- Le coût des actes produits par la Direction Générale de l'Administration du Territoire ;
- La mise en place de la commission des jeux du hasard ;
- L'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de l'Administration du Territoire.

- Pour les infrastructures et l'équipement :

- La réhabilitation des bureaux et résidences ;
- L'équipement des bureaux et résidences ;
- La dotation en véhicules ;
- La dotation en carburant.

2- En rapport avec l'état civil

La poursuite du projet de modernisation de l'état civil à travers le MECCL.

3- Pour la formation :

L'élaboration d'un plan de formation à travers :

- La recherche de bourses d'études pour la formation continue des autorités préfectorales ;
- L'élaboration d'un dossier principe à mettre à la disposition des autorités préfectorales ;
- L'appui à l'élaboration de la maquette pédagogique de l'Ecole Nationale d'Administration ;
- La création d'une unité de perfectionnement et de formation des autorités préfectorales ;
- Poursuite de la formation des autorités préfectorales à la gestion des conflits et à la cohésion sociale ;
- Un plan de formation des chefs traditionnels à la cohésion sociale.

4- Pour les ressources humaines :

- Le renouvellement des membres de la Commission d'Avancement et de Discipline(CAD) ;
- La conception d'un nouveau bulletin de notation du corps préfectoral ;
- L'actualisation des dossiers individuels des membres du corps préfectoral.

5- Pour la documentation et les archives :

- L'acquisition de matériel de protection contre l'incendie ;
- L'informatisation des services ;
- La modernisation de la collecte des documents ;
- L'acquisition de véhicules de service et de liaison.

6- En rapport avec la décentralisation,

L'élaboration et la finalisation de :

- trente et un (31) décrets et ordonnances relatifs au transfert de compétences de l'Etat aux collectivités ;
- trois projets de décrets relatifs aux conditions du bail à construction ,les conditions d'immobilisation des capitaux par acquisition de valeurs de portefeuille ou placement à terme, et la réglementation de l'acquisition ,l'utilisation ,la réforme et la cession des véhicules des collectivités territoriales ;
- une (1) modification de décret instituant le conseil national des collectivités territoriales ;
- cinq(5) documents relatifs aux attributions et fonctionnement des collectivités territoriales ;
- deux (02) guides dont l'un à l'usage des inspecteurs des collectivités et l'autre à l'intention des responsables des services socio- culturels;
- termes de référence du programme de missions d'assistance et de conseil auprès des collectivités ;
- la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGES-COD) auprès des communes pilotes ;
- l'organisation de séminaires et ateliers à l'intention des autorités préfectorales et des agents des collectivités ;
- recensement et la réactivation des appuis techniques bilatéraux et multilatéraux ainsi que la mise en place de nouvelles structures d'appui au développement des collectivités ;
- la rédaction d'un plan opérationnel de décentralisation en vue d'une reprise en profondeur du processus.

B- AU TITRE DE LA SECURITE, LA PREVENTION ET LA PROTECTION

1- La sécurité.

Pour les infrastructures.

- L'achèvement du bâtiment principal d'Interpol à Abidjan ;
- L'achèvement du bâtiment de la police scientifique ;
- La réhabilitation de L'Ecole Nationale de Police, de vingt deux(22) commissariats de police, du garage et autres soutes à carburant.
- La mise en œuvre de la contribution de l'ONU CI pour la réhabilitation, la construction et l'équipement sommaire des commissariats de police du Moyen-Cavaly, et de 10 autres commissariats ;
- Le paiement par l'Etat des travaux de réhabilitation déjà réalisés ;
- La rétrocession des cités policières occupées par les FRCI.

Pour l'équipement

- l'habillement de 16 429 policiers en tenues et bandes patronymiques ;
- l'équipement des différents services en Véhicules toutes catégories ;
- Un accent particulier sur la fourniture en armement et munitions ainsi qu'en matériel de maintien d'ordre, de communication et de transmission.

L'équipement des différents services en matériel informatique ainsi que la mise en œuvre du projet de la vidéo surveillance du district d'Abidjan constituent aussi des projets indispensables pour la reprise optimale des activités de ce secteur.

Pour le fonctionnement.

Il est prévu l'extension de la présence des services à compétences nationales sur toute l'étendue du territoire nationale en recherchant par la même occasion la résolution des problèmes de coordination d'actions sur le terrain des opérations. Enfin, il est envisagé la dotation régulière de tous les services en consommables et en carburant pour les activités quotidiennes.

Il est envisagé aussi la réforme du système de sécurité par l'adaptation des textes régissant le fonctionnement de la police nationale.

Pour la gestion des ressources humaines et des problèmes sociaux :

- la remobilisation et le redéploiement du personnel ;
- la titularisation des promotions 2007-2009 et 2008-2010 ;
- l'accroissement substantiel des effectifs de la Police Nationale ;
- la recherche d'un partenariat pour une aide à l'équipement ;
- la résolution des problèmes liés aux logements notamment les arriérés des baux ;
- la résolution de tous les problèmes relatifs au Service de Santé de la Police Nationale.

Enfin, au titre de l'inspection générale des services de police,

Il est envisagé :

- Les réunions mensuelles du conseil des inspecteurs ;
- Les réunions trimestrielles avec tout le personnel ;
- Les points trimestriels relatifs aux dossiers traités ;
- Des actions de contrôle sur le terrain ;
- L'initiation des nouveaux inspecteurs et commissaires à l'inspection-conseil dans les services.

1- La prévention et la protection

Il est prévu d'une part, la recherche d'une allocation spéciale pour l'achèvement des casernes en construction et d'autre part, l'acquisition de terrain dans les différents chefs-lieux de régions en vue de la construction de nouvelles casernes à l'intérieur du pays.

De même, une finalisation de l'accord avec le Royaume du Maroc en matière de protection civile est attendue.

S'agissant du fonctionnement au quotidien, il est envisagé l'acquisition de matériel d'intervention et de supports didactiques ainsi que la recherche de solutions durables aux problèmes des habitants situés dans les bassins d'orages.

C- AU TITRE DES RESSOURCES FINANCIERES

(non parvenu)

Conclusion

L'exercice 2011 s'est déroulé dans des conditions matérielles et morales très difficiles, à travers des services démunies et quelques fois désarticulés.

Mais en attendant les appuis de l'Etat, que chaque agent est en droit de souhaiter, massifs et prompts, ce dénuement des bureaux et autres lieux de travail, loin de décourager, doit constituer le ferment d'un orgueil patriotique qui permettra à chacun de se surpasser en vue d'assurer à l'Etat, au niveau intérieur, le cadre de réalisation de la politique du gouvernement qui ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire le pays d'« un vivre ensemble » qui rayonne sur toute la sous-région.